

SITUATION DE LA CHARTREUSE



45° 54' 32" Nord
2° 48' 07" Est

Pour tout renseignement, s'adresser à :
Jacqueline Rossignol
36 bis, avenue du Mont Dore,
63110, Beaumont
Tél: 04 73 26 68 44
Email : Chartreuse.psm@wanadoo.fr
<http://chartreuse-psm.fr/Chartreuse>

Bulletin de pré-inscription

Participant : Adulte

Enfant

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél : Portable :

Email :

A renvoyer avant le 1 septembre 2020

UN CONCOURS , DES EXPOSITIONS

❑ Le concours « Regards en Chartreuse », qu'est ce que c'est ?

C'est une façon de découvrir et de participer à la mise en valeur du site patrimonial de la chartreuse Port Sainte Marie et de participer à l'animation culturelle des Combrailles. Les œuvres sélectionnées par le jury seront exposées dans différents lieux culturels des Combrailles.

❑ Quand et comment participer ?

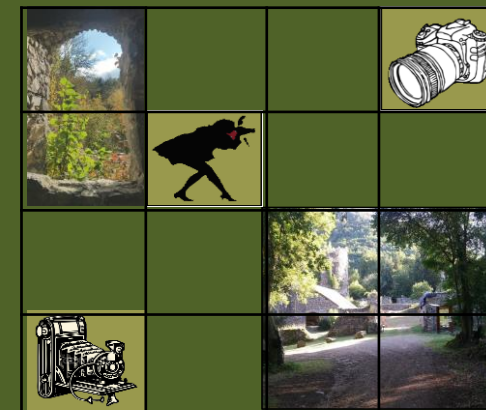
Le type de création est libre néanmoins la présentation sous un angle original d'un élément, d'un espace de la chartreuse sera appréciée. Ce concours s'adresse à tous, artistes débutants ou plus avertis, enfants comme adultes. Pré-Inscription avant le 1^{er} septembre et dépôt des photos au plus tard le 12 septembre 2020.



La Chartreuse de
Port Sainte Marie

À 3,5kms des Ancizes

Concours photographique



Chartreuse
Port Sainte Marie

« Regards en chartreuse
d'hier ou d'aujourd'hui »

Exposition sur le site lors des
journées du patrimoine les 19 et 20 septembre



RÈGLEMENT DU CONCOURS :

Article 1 : Produire 1 à 3 photos maximum noir et blanc ou couleur représentant un espace, un élément du site de la Chartreuse Port Sainte Marie d'hier ou d'aujourd'hui.

Article 2 : Les participants

Le concours est ouvert à tous enfants et adultes.

Article 3 : Présentation des œuvres

Les caractéristiques

Les photos devront répondre aux caractéristiques suivantes : couleur ou noir et blanc, toutes les techniques de prise de vues sont acceptées (argentique, numérique.....)

Les participants devront fournir un fichier numérique de leurs photos en haute résolution.

La présentation :

Ne seront acceptées que les œuvres munies d'un système d'accrochage efficace et adaptable à différents supports d'accrochage, (pitons et cordelette résistante), les fixations métalliques sont interdites.

Les photos sont obligatoirement légendées sur la fiche de dépôt, avec indication de la date de prise de vue.

Article 4 : Droit d'inscription

Le montant du droit d'inscription est fixé à **10 Euros pour les adultes**. Il est à régler par **chèque libellé à l'ordre de Les Amis de la Chartreuse Port Sainte Marie au moment du dépôt des photos**.

Les photos seront acceptées jusqu'au 12 septembre 2020 dernier délai.

Les candidats ne s'étant pas acquittés du droit d'inscription à la participation au concours ne pourront prétendre à exposer une œuvre.

Article 5 : Assurance

L'artiste est entièrement responsable de ses photos. L'association des Amis de la Chartreuse décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol, casse, dégâts, incendie ou tout autre détérioration durant le dépôt, le transport, le stockage, le montage, le démontage des photos lors de la période de sélection comme des temps d'exposition. L'artiste, s'il le souhaite, peut contracter une assurance personnelle.

Article 6 : Engagement des artistes

Le photographe doit être expressément titulaire des droits d'exploitation existant sur la photographie et en être l'auteur.

Il s'engage à respecter le droit des personnes photographiées, notamment des visiteurs du site et à obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition des images. Il devra être en possession de toutes les autorisations nécessaires.

Le participant s'engage, si son œuvre est sélectionnée, à rendre disponible ses photos durant une année pour permettre de les diffuser dans les expositions organisées sur la région des Combrailles. Il s'engage à la fin de ce délai à venir retirer son œuvre. Aucune œuvre ne sera expédiée au frais de l'organisateur.

Article 7 : Dépôt des photos

Les photos seront déposées après contact auprès de l'association **au plus tard le 12 septembre, où une permanence se tiendra sur le site ce jour là.**

Article 8 : Le jury

Il sera composé des représentants des Amis de la Chartreuse, de l'ORACLE. Les décisions du Jury seront sans appel.

Les photos sélectionnées seront présentées pour une **première exposition** lors des journées du patrimoine **les 19 et 20 septembre 2020 sur le site de la chartreuse.**

Article 9 : Cadre d'utilisation des photos

Les Amis de la Chartreuse se réservent le droit d'utiliser les images, pour publication numérique ou autres communications.

Les participants ne recevront aucune rémunération au titre de leur participation à ce concours.

Article 10 : Il ne peut y avoir de vente dans le cadre des expositions. . Les personnes intéressées par une œuvre doivent contacter directement l'artiste.

Article 11 : Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. **Le non-respect d'une des conditions énumérées ci-dessus entraînera le refus de l'œuvre.**